

Convention FFE / Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de nouvelles opportunités pour les clubs d'échecs

Samedi 14 avril, une Convention nationale a été signée entre la Fédération française des Echecs et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ). Elle offre aux clubs de nouvelles perspectives de développement, comme nous l'explique Johanna Basti, Directrice nationale des Scolaires.

Pourquoi avoir signé cette convention avec la PJJ ?

Chaque année près de 170 500 sont pris en charge par le service de la Protection judiciaire de la jeunesse. Un partenariat riche de sens : Le jeu d'échecs est un levier éducatif, facteur d'insertion et d'intégration sociale, source d'engagement et d'épanouissement personnel. En visant la promotion de notre sport vers les mineurs sous protection judiciaire, la Fédération Française des Échecs répond à une des priorités des ministères sociaux : la lutte contre les inégalités sociales, favorisant le lien social, et le "vivre ensemble". Le secteur de la protection judiciaire de la jeunesse est un nouveau levier de développement pour les clubs permettant d'inscrire notre sport dans une dimension sociale et sportive.

Avec cette convention, quelles sont les nouvelles opportunités de développement pour les clubs d'échecs ?

Pour la première fois, la FFE a mis en place une convention annuelle d'objectifs avec une institution nationale, nous avons veillé à fixer le taux horaire pour la rémunération d'un animateur jeu d'échecs (voir convention). La CAO a pour but de développer notre sport au sein du projet éducatif des structures d'accueil de la PJJ sur le territoire, dont les premiers bénéficiaires sont les mineurs sous protection judiciaire.

Les Clubs/Comités/Ligues peuvent décliner localement ce partenariat national et mener des projets jeu d'échecs, complémentaires de leurs heures d'intervention habituelles (écoles, clubs...). Les animateurs jeu d'échecs peuvent également proposer à l'école nationale PJJ (ENPJJ) de former les éducateurs au jeu d'échecs.

Pouvez-vous nous présenter l'exemple du club d'échecs de Plaisance du Touch, qui a organisé des animations au moment de la signature de la Convention ?

La PJJ organise chaque année des manifestations nationales à travers la France. Le club de Plaisance du Touch a proposé un atelier d'initiation jeu d'échecs lors de la manifestation nationale "Parcours du Goût 2018" à Toulouse. Les adolescents et leurs éducateurs ont pu découvrir le noble jeu et ses vertus tout au long du week-end grâce à la mobilisation des bénévoles que je remercie encore. Suite au succès rencontré lors de l'animation, la directrice de la structure d'accueil de Toulouse a proposé au club un entretien pour la mise en place d'un partenariat local.

Concrètement, comment les clubs peuvent-ils devenir des membres actifs pour décliner cette convention sur le territoire ?

En annexe de la convention, les coordonnées de nos organes déconcentrés FFE sont notées pour faciliter les prises de contact. Les clubs organisés peuvent dès à présent proposer d'intégrer les projets sportifs des structures d'accueil.